

# L'ORÉAL

## Politique Lobbying Responsable

---

**L'Intégrité** et la **Transparence** sont deux de nos Principes Éthiques.

En application de sa **Charte Éthique**, L'ORÉAL a donc décidé de préciser ses engagements en matière de lobbying responsable et leur mise en œuvre.

**Cette politique, approuvée par le Président Directeur-Général et le Comité Exécutif et présentée au Conseil d'Administration, pourra faire l'objet de mises à jour régulières afin de refléter la mise en œuvre d'une démarche de progrès.**

---

## 1. PÉRIMÈTRE D'ACTION

---

L'ORÉAL, en tant que leader dans l'industrie cosmétique, considère comme son devoir d'être proactif et de participer au dialogue accompagnant l'élaboration des réglementations dans les pays dans lesquels il est implanté lorsque celles-ci sont susceptibles d'affecter nos activités.

Nous faisons ainsi mieux connaître les activités et les intérêts du Groupe tout en respectant la légitimité des représentants d'autres parties prenantes et en prenant en compte les intérêts qu'ils représentent.

Le « lobbying » désigne le fait d'établir et d'alimenter un dialogue avec un décideur public afin d'influencer une prise de décision de politique publique.

## 2. PRINCIPES D'ACTION

---

- La politique de lobbying responsable de L'ORÉAL s'applique à tous les Collaborateurs, mandataires sociaux, membres des Comités exécutifs et de direction du Groupe et de ses filiales dans le monde ainsi que les Collaborateurs et mandataires sociaux de la Fondation L'ORÉAL (ci-après Collaborateur(s))
- Le Patron de Pays ou, pour les Collaborateurs Corporate ou Zones, le membre du Comité Exécutif du Groupe dont ils dépendent établit une liste des personnes autorisées à exercer une activité de lobbying et s'assure qu'ils disposent de la formation et de l'expérience nécessaires pour exercer ces activités
- Lorsque ceux-ci existent, les Collaborateurs exerçant des activités de lobbying prennent connaissance des règlements et codes encadrant leur activité dans les Pays dans lesquels ils agissent et sont inscrits, aux registres des lobbyistes ou représentants d'intérêts
- Les Collaborateurs exerçant des activités de lobbying doivent informer leur hiérarchie en cas de conflit d'intérêts réel ou potentiel qui pourrait influencer ou pouvant donner l'impression d'influencer sur la relation entre L'ORÉAL et les décideurs publics ayant vocation à intervenir dans une prise de décision de politique publique

- Nous nous engageons à respecter les lois en matière de lobbying ainsi que les codes de conduite et règlements lorsque ceux-ci imposent des normes plus élevées que cette politique. Si, en revanche, cette politique prévoit des règles plus exigeantes, ce sont elles qui doivent prévaloir, à moins qu'il n'en résulte une activité illicite
- Nous ne versons aucune contribution aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes récoltant des fonds politiques. Par ailleurs, nous nous assurons que nos contributions caritatives et autres actions de mécénat ne sont pas des contributions « déguisées »
- Nous respectons la politique L'ORÉAL de prévention de la corruption, notamment en matière de cadeaux et invitations, dans nos rapports avec les décideurs publics
- Nous ne diffusons que des informations ou arguments fiables, vérifiables et actualisés et nous nous interdisons en particulier de diffuser des informations délibérément biaisées ou toute démarche visant à obtenir des informations par des moyens illégaux. Nous respectons l'indépendance de l'expertise afin de ne pas porter atteinte à l'intégrité et à l'objectivité des opinions scientifiques
- Nous communiquons régulièrement sur la structure, l'organisation et les moyens alloués au lobbying au sein de L'ORÉAL
- Nous rendons publiques nos principales positions
- Nous diffusons les positions définies au niveau du siège auprès de nos filiales et nous nous assurons qu'elles sont bien comprises et relayées
- Lorsque nous faisons appel à des intermédiaires, nous leur communiquons nos engagements en matière de lobbying responsable et nous leur demandons de s'engager à les respecter. En particulier, ils doivent clairement indiquer qu'ils représentent les intérêts de L'ORÉAL
- Nous faisons la promotion de l'adoption des meilleures pratiques en matière de lobbying et notamment au sein des associations professionnelles auxquelles nous participons
- Nous nous réservons le droit de nous exprimer si nous ne partageons pas les positions prises par ces associations professionnelles
- Nous nous abstenons de recruter d'anciens acteurs des pouvoirs publics<sup>1</sup> avant la fin des délais légaux, le cas échéant ou de mandater des acteurs des pouvoirs publics en activité pour représenter nos intérêts

---

<sup>1</sup> A titre d'exemple, parlementaire, ministre, cadre de cabinet ministériel, représentant d'une autorité de régulation, etc.

### 3. MISE EN ŒUVRE

---

Au sein de L'ORÉAL, les activités de lobbying responsable s'articulent autour :

- de la Directrice Générale Communication et Affaires Publiques, membre du Comité Exécutif, en charge de la définition des orientations du Lobbying responsable et dont dépend le réseau Affaires Publiques au sein des Zones et des Pays participant à l'élaboration des positions ;
- du Délégué Général aux Relations Institutionnelles Groupe, haut représentant auprès des décideurs publics et des institutions représentatives du Président Directeur-Général auquel il rapporte.

La Directrice Générale Communication et Affaires Publiques et le Délégué Général aux Relations Institutionnelles Groupe travaillent en liaison constante avec le Président Directeur-Général pour préparer et coordonner les contacts auprès des décideurs publics.

A ce titre, en coopération et pour leur domaine, ils sont en charge de concevoir et de définir les modalités de mise en œuvre de la Politique Lobbying Responsable de L'Oréal et de veiller au déploiement des mesures nécessaires ainsi qu'à leur respect.

Les Patrons de Pays ou, pour les Collaborateurs Corporate ou Zone, le Membre du Comité Exécutif du Groupe dont ils dépendent, veillent au bon déploiement de ce dispositif et en sont les garants au quotidien.

En cas de doute, les Collaborateurs peuvent demander conseil au niveau des pays/entités, à leur Responsable Affaires Publiques, à leur Directeur Juridique et, au niveau du Groupe, à la Directrice Générale Communication et Affaires Publiques ou au Délégué Général aux Relations Institutionnelles Groupe.

En cas de conduites ou situations contraires à cette politique, les Collaborateurs peuvent, conformément à notre procédure de recueil et de traitement des signalements, les porter à la connaissance d'un Membre du Comité Exécutif Groupe, d'un Comité de Direction Groupe, Zone ou Pays dans la ligne hiérarchique, ou à leur Correspondant Éthique. Ils peuvent ultimement contacter directement le Directeur Général de l'Éthique, Délégué du Président, notamment via le site sécurisé L'ORÉAL SPEAK UP : [www.lorealakeup.com](http://www.lorealakeup.com). Les signalements sont traités dans des délais raisonnables et les mesures appropriées sont prises, quelles que soient les personnes visées. Aucun Collaborateur ne peut faire l'objet de représailles pour avoir fait part d'un signalement ou participé à son traitement.

